

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-99

Date de la convocation : 16/11/2023

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danièle ANDREY, Valentine DION et Françoise PAYEN et MM Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Yann DUGARD, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoit SINGLIT et Bruno VALET.

Représentés : M. Dominique DANNAUX donne pouvoir de vote à M. Christophe MANCEAUX, M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Michel MEIS et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX TPE :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE « DIAGARGONNE »**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise notamment « Actions de développement économique »,

Vu la délibération n°DC2021/143 du Conseil communautaire du 30 septembre 2021 approuvant la mise en place d'un dispositif de soutien aux projets des TPE,

Considérant la volonté d'accompagner financièrement les investissements structurants liés aux petits projets de création/développement/reprise d'entreprise ne pouvant pas être financés par le biais d'autres aides publiques,

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité :

- d'ATTRIBUER la subvention suivante :

dossier n°	Raison sociale de l'entreprise	Nom du gérant	Activité	commune concernée	Nature des investissements présentés	Montant Investissement éligible HT	Subvention Potentielle 30%
12	DIAGARGONNE	M. ADAM Aurélien	Diagnostic immobilier	Liry	Achat de matériel de diagnostic + frais de communication	21 250€	5 000€

- d'AUTORISRE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,



Benoit SINGLIT